

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU)

DEC110492DR05

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 10A004DSI du 18 décembre 2009 approuvant le renouvellement de l'unité UMR 8102, intitulée « Laboratoire de l'univers et de ses théories » ;

Vu la décision n°DEC110056INSU du 1^{er} février 2011 portant nomination de Monsieur Stéphane MAZEVET aux fonctions de directeur de l'UMR 8102 ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Franck LE PETIT, Astronome adjoint et à Madame Nathalie OLLIVIER, Administratrice, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Pour mémoire le directeur d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 125 000€ HT au 01/01/2010

Article 2

La décision n° DEC110490DR05 du 12 janvier 2011 est abrogée.

Article 3

Cette délégation de signature prend effet au 17 janvier 2011 et prendra fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 28/01/2011

Le directeur d'unité

Stéphane MAZEVET

Délégation
de signature consentie
au directeur d'unité par le délégué régional
en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Dec110230dr05

Délégation de signature consentie à M. Vincent GOUJON, M. Guy MORALY, M. Jean-Marc BOIVENT, M. Bruno MOAL par le délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire

Le délégué régional

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 2005-1742 du 30 décembre 2005 modifié fixant les règles applicables aux marchés passés par les pouvoirs adjudicateurs mentionnés à l'article 3 de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° 070039DAJ du 30 mars 2007 nommant Gilles Traimond délégué régional pour la circonscription Ile-de-France Ouest et Nord à compter du 1^{er} avril 2007;

Vu la décision n° 080120DAJ du 31 octobre 2008 portant nomination de Monsieur Vincent Goujon aux fonctions de directeur délégué aux achats ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Vincent GOUJON, directeur délégué aux achats et à l'innovation, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, les actes suivants :

1. les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention, ainsi que les commandes adressées à une unité ou à une délégation du CNRS ;
2. les commandes d'un montant inférieur à 4000 € HT (dans les cas ne relevant pas de l'alinéa 1) ;
3. les ordres de mission (*en respectant les règles du CNRS en ce qui concerne les pays à risque*) ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent GOUJON, délégation de signature est donnée à Monsieur Guy MORALY, IR2, M. Jean-Marc BOIVENT, IE2, et Monsieur Bruno MOAL, IE2, aux fins mentionnées à l'article 1^{er}.

Article 3

La décision n° 100183DR05 du 1^{er} mai 2010 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Article 4

Cette délégation de signature prend effet au 1^{er} décembre 2010 et prendra fin automatiquement en cas de changement du délégué régional (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Meudon, le 19 janvier 2011.

Gilles TRAIMOND
Délégué Régional